

« *Devenir tout ce que nous voulons être* »

Mohammed al-Roken\*

VENISE

10 novembre 2017

« *O albergo di tiranni, o prigion fella  
Di plebi oppresse lacerate e smorte,  
Fucina di servaggio ove ritorte,  
Ad ogni gente tirannia martella* »

Giosué Carducci<sup>47</sup>

Quelque résonance secrète, à n'en pas douter, voulait que ce prix soit remis un jour, ici dans ce palais qui fut pendant plus d'un quart de siècle la propriété du duc de Bordeaux, plus connu sous le nom de comte de Chambord, qui y vécut de 1847 à 1866.

Mais il est une raison plus impérieuse encore pour que le prix de cette année y soit célébré puisque c'est ici le palais des métamorphoses toujours recommencées. Métamorphose du nom, chacun le sait, puisque, si tous les palais de Venise ont vocation à changer de nom, à les jumeler ou les cumuler, celui-ci plus que tout autre a varié au gré de certains de ses propriétaires. Il aurait pu, à vrai dire, porter le nom de Marcello qui voulut y construire une demeure, à l'angle du rio dell'Orso, ou celui des Gussoni – qui y vécurent pendant trois siècles à l'étage surplombant le *piano nobile* des Cavalli – aussi bien que celui de Cavalli ou bien de Franchetti, qui n'en fut le possesseur que pendant quelque 40 ans...

Toutefois, cela ne revêt, il est vrai, que peu d'importance puisque le palais au cœur duquel nous sommes réunis aujourd'hui n'est plus celui des origines. Il a connu cette période où John Ruskin avait cru voir, sans doute à tort, le “*glas de l'architecture vénitienne et de Venise elle-même*”<sup>48</sup>. Elle ne marquait pas une fin mais recelait déjà la nouvelle naissance du style gothique en plein cœur du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

\* Discours prononcé au Palazzo Franchetti, à Venise, le 10 novembre 2017.

<sup>47</sup> «O repaire de tyrans, O geôles d'infamie / Des plébéiens opprimés, déchirés et blémis, / Forge d'esclavage, pour rendre distordu, / Sous le marteau de la tyrannie, chaque individu»;/ (traduction libre) Giosué Carducci, Poesie, Garzanti, p.81, 48 J. Ruskin, *Les Pierres de Venise*, Éditions Hermann, 1993, p. 120.

Car ce Palazzo, qui fut Cavalli pendant près de trois siècles, n'est en réalité que le lieu d'une récréation continue depuis la disparition des familles d'origine et de leurs héritiers directs.

D'abord celle, sans lendemain, du jeune archiduc Frédéric d'Autriche, qui eut à peine le temps de rêver le rénover avant d'y mourir d'une jaunisse à l'âge de 27 ans, peu de temps après l'avoir acquis. Aussitôt après, celle du duc de Bordeaux, ou comte de Chambord si vous préférez, et de sa petite cour légitimiste, lorsqu'il en fit, en 1847, son palais d'exil et le transforma autant à l'extérieur, par la création du jardin sur l'emplacement d'un chantier de gondoles, qu'à l'intérieur où nous nous trouvons, au point que le marquis de Belleval, jeune hobereau picard, "attaché" au service d'honneur du prince, ne pourra s'empêcher de marquer ce renouveau, en écrivant : "*On a métamorphosé l'intérieur pour l'adapter aux exigences modernes.*"<sup>49</sup>

Pourtant, il ne s'agissait là assurément que d'une parenthèse, puisque celui en qui d'aucuns ont cru voir un futur roi de France – qu'il ne fut jamais –, qui recevait ici l'empereur d'Autriche et l'iconique impératrice, ne devait pas supporter ce moment d'histoire où le roi d'Italie devint celui de Venise et préféra vendre son bien après 1866. Au gré de ses possessions princières et de ses mutations plurielles, le palais, ni Habsbourg ni Bourbon ne devint, mais Cavalli demeura, ignorant alors qu'il s'acheminait déjà vers un autre destin éponyme.

C'est sans doute alors que s'accomplit l'ultime transformation que nous contemplons aujourd'hui, celle voulue par le baron Raimondo Franchetti qui a rendu méconnaissable le vieux bâtiment pour donner vie au plus fascinant des palais gothiques, alors que pointait déjà l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, chacun aura pu déjà en déduire qu'il en est pour les pierres comme pour l'homme, et que l'on peut changer du tout au tout, tout en restant soi-même, comme le démontre, au-delà des apparences, le renouveau de l'antique demeure devenue autre, sans jamais sacrifier les mânes des Cavalli et des Gussoni, qui lui ont donné son âme.

Dans ce palais de toutes les métamorphoses, nous honorons aujourd'hui Mohammed Abdullah al-Roken.

Cela fait désormais plus de cinq ans que Mohammed al-Roken est détenu à la prison d'al-Rezin à la suite de sa condamnation par la Cour suprême fédérale chargée de la sûreté de l'État.

---

49 *Souvenirs de ma jeunesse* par le marquis de Belleval, éditions Émile Lechevalier, Paris, 1895, p. 209.

La prison d'al-Rezin est bien connue des détenus. De mémoire de prisonnier, on sait que l'on n'y respecte pas les règles pourtant minimales des nations civilisées pour le traitement des détenus et que s'y pratiquent tous les abus envers les enfermés. On y est humilié en permanence. On n'y séjourne jamais sans conséquence.

À vrai dire, rien ne prédestinait aux geôles indignes de l'État émirati ce diplômé en droit de l'université d'Al-Ain, à 23 ans, devenu un avocat renommé et un brillant constitutionnaliste, après un doctorat de l'université de Warwick.

Bien au contraire, dès l'âge de 36 ans, il a déjà accumulé les titres de professeur agrégé de droit public, de vice-doyen de la faculté de droit à l'université d'Al-Ain, de président de l'Association des juristes des Émirats – regroupement emblématique des avocats du pays – et d'associé fondateur du puissant cabinet al-Roken & Associés qui a conquis une solide réputation dans des spécialités aussi diverses que le droit commercial, le droit de l'assurance ou ceux de l'arbitrage commercial, de la construction ou encore du droit administratif des Émirats.

Ce cours des honneurs remonté, sans à-coup, ni accroc, l'a conduit au faîte d'une reconnaissance annoncée en le consacrant président de la Commission d'équivalence des diplômes du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, aussi bien que membre incontournable de diverses délégations de l'État où il figure comme représentant officiel de l'État, notamment à la Conférence des Nations Unies sur la création d'une Cour pénale internationale.

Oui, Mohammed al-Roken était bien, comme il le plaidera pour lui et ses compagnons d'infortune, "*au cœur du système*". Un privilégié du régime en quelque sorte. Bien avant l'âge de 40 ans, quand – si l'on en croit Léonard de Vinci – tout homme est responsable de son visage, il avait déjà dans son pays et au niveau international gravi tous les degrés de la réussite universitaire, sociale et professionnelle dans son pays et au-delà.

"*Pour aller vers la métamorphose, comment changer de voie ?*"<sup>50</sup> interroge Edgar Morin en guise d'exhortation initiatique.

Quant à lui, le savant commentateur de la Constitution de son pays dans les revues scientifiques américaines a choisi de se consacrer à la défense et à la promotion des droits de l'homme. Sans renoncer à sa culture, sans rien renier de sa religion, sans sacrifier ses valeurs, il s'est attaché à exalter chaque jour davantage leur universalité et leur indivisibilité, au gré de publications spécialisées mais plus encore de les vulgariser auprès des médias populaires. En 2004, Mohammed al-Roken est allé

---

50 "Éloge de la métamorphose" par Edgar Morin, *Le Monde*, 9 janvier 2010.

jusqu'à demander l'autorisation de créer une association dont l'unique objet était la défense des droits de l'homme aux Émirats. C'en était déjà trop. L'autorisation, réservée aux féaux et séides du régime, ne pouvait que lui être refusée.

Il n'avait fait en cela que revendiquer comme un devoir son droit "de promouvoir la protection et la réalisation des droits universellement reconnus aux niveaux national et international". Point de sédition. Il ne demandait rien d'autre aux autorités des Émirats que d'amender leurs lois pour les mettre en conformité avec les standards internationaux. Il réclamait aussi un traitement conforme aux exigences constitutionnelles à l'égard des dissidents pacifiques.

Dès lors, sa voie changeait assurément. À deux reprises, il allait être arrêté, en juillet 2006 et en août 2006, et interrogé sur ses activités et ses discours publics, notamment pour avoir accordé une interview à une chaîne de télévision sur le conflit du Liban. Certes, lors de ces deux coups de semonce, il a été libéré sans avoir été inculpé. Mais, depuis, il lui fut interdit de donner des entretiens aux médias, de publier des articles. Il n'a plus eu le droit de donner des conférences à l'université d'Al-Ain. Pas plus que de poursuivre ses cours pour les nouveaux avocats à l'Institut de formation judiciaire de Dubaï.

Il aurait pu choisir une carrière dont les aurores s'annonçaient si brillantes après tant de titres mérités et tant de postes remarquables, se laisser bercer par les prébendes, mais il a préféré l'idée qui transcende. Cela lui vaudra d'être harcelé pendant plusieurs années : intimidations, menaces, arrestations arbitraires, interdiction de voyager, saisie de passeport, interdictions diverses. Cela n'a fait que renforcer ses pas dans la voie déjà tracée.

Nous entendons alors l'écho de Nietzsche faisant gronder la voix de Zarathoustra, à l'heure de la deuxième des trois métamorphoses, précisément à cet instant où "*au fond du désert le plus reculé... l'esprit se change en lion, il veut conquérir la liberté et être le maître dans son propre désert*<sup>51</sup>".

Pourtant ici, il n'est pas question de magie, de récit mythique ou féérique, de dieux ou d'hommes transformés en monstres ou animaux. Il ne s'agit pas davantage du cancrelat dégénéré de Kafka. Il s'agit de l'homme qui devient un autre homme. Cette métamorphose, digne d'Éloge pour Edgar Morin, objet d'Ivresse pour Stefan Zweig, mais voulue comme une recreation incessante de soi, c'est lui et lui seul qui l'a choisie.

Ce n'est pas seulement son visage buriné par les souffrances de l'enfermement depuis plus de cinq ans qui nous interpelle aujourd'hui. Ce n'est pas son portrait

---

51 F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, LGF, Poche classique, p. 40.

qu'il nous appartient de broser ce soir car, comme Montaigne, si imprégné d'Ovide au point de citer 72 fois les *Métamorphoses* dans les *Essais* – que je me plais à citer ici, sans esprit de clocher –, annonçait au chapitre “Du repentir” (III, 2) : “*Je ne peints pas l'estre. Je peints le passage.*”<sup>52</sup> Point de portrait, en effet. C'est ce passage, cette transformation, cet accomplissement, ce moment où l'idée prend le pas sur l'intérêt, où les lueurs de la conscience deviennent le moteur de l'indépendance ou le vecteur de la désobéissance, qui seul doit retenir notre attention ce soir. Car c'est bien cela qui nous intéresse.

En mars 2011, Mohammed al-Roken a persisté et signé. Avec plus d'une centaine d'autres professeurs d'université, juges et étudiants, il a apposé son paraphe sur une pétition réclamant des réformes démocratiques. La réponse du gouvernement fut aussi immédiate que violente et se traduisit par des vagues d'arrestations successives. Dès le mois suivant, cinq militants ont été arrêtés. Les “cinq” s'étaient bornés à créer un forum sur internet où ils exerçaient leur devoir démocratique en critiquant la politique du gouvernement. Ils allaient devenir les cinq accusés du procès désormais connu comme celui des “Cinq Émiratis”.

Là, Mohammed al-Roken a tenu à être au premier rang du collectif des avocats de la défense et a jeté toutes ses forces pour tenter d'arracher les cinq militants à la prison. C'est Mohammed al-Roken qui a fait connaître au grand public les irrégularités dont ils ont été victimes, qui a contesté la constitutionnalité de leur détention et du retrait de leur nationalité et a réclamé leur libération. Mais il n'a pu empêcher leur condamnation en novembre 2011 pour insultes publiques aux hauts dignitaires de l'État.

Quelques mois plus tard, le 17 juillet 2012, Mohammed al-Roken a été interpellé alors qu'il marchait résolument en direction d'un poste de police à Dubaï. Il allait avec candeur signaler la disparition, cinq heures auparavant, de son fils Rashid Mohamed et de son gendre Abdullah al-Hajeri.

Il devait bien vite comprendre que les proches “disparus”, déjà victimes de rafles en série, n'avaient été que les premiers arrêtés de la famille, qu'il allait devoir inexorablement rejoindre en allant se livrer lui-même. Dans les jours précédant son arrestation, Mohammed al-Roken avait demandé que son client Ahmed Abdul Khaleq, un jeune blogueur, défenseur des droits de la minorité bidun, les arabes apatrides des Émirats, ne soit pas expulsé. Considéré comme apatride dans le pays où il est né, Ahmed Abdul Khaleq était détenu sans inculpation et sous la menace de le demeurer sans limite. Il a été expulsé le 16 juillet 2012 vers la Thaïlande, un pays lointain et inconnu où il n'avait jamais vécu. Et, le lendemain, pour faire bonne mesure, les autorités ont fait procéder à l'arrestation de son avocat.

---

<sup>52</sup> Montaigne, *Essais*, Livre III, chapitre II, « Du repentir », (début).

À l'instant de cette évocation, comment ne pas rappeler ici que, le 21 janvier 2017, le Gambien Pateh Sabally s'est donné la mort en se jetant dans le Grand Canal ?

Dès lors, pour Mohammed al-Roken, à l'itinéraire de combat a succédé un chemin pavé de plus grandes souffrances. Aux côtés de 93 autres militants, il lui a fallu répondre de l'accusation de "fondation, organisation ou administration d'une organisation dans le but de renverser les institutions de l'État" et "communication avec des personnes ou des entités étrangères dans le but de porter atteinte à l'image de l'État".

À partir du 4 mars 2013 a commencé un "simulacre" de procès collectif à huis clos devant la Chambre de la sûreté de l'État de la Cour suprême fédérale à Abou Dabi. Tous les accusés ont nié les faits. Certains ont affirmé que les signatures sur des aveux avaient été forgées.

Comme pour les "5 Émiriens" de 2011, Mohammed al-Roken, devenu accusé, n'en est pas moins demeuré la figure de proue de la défense. Au nom des droits de la défense, c'est lui qui a présenté le 26 mars une requête pour exiger que les accusés soient autorisés à accéder aux pièces du dossier. Mais elle a été rejetée. Il a dénoncé les mauvais traitements subis par les accusés, contesté la recevabilité des preuves. Mais ce fut en vain. Le procès connaîtra 14 audiences sans que la voix des accusés ne soit jamais entendue<sup>53</sup>.

Non seulement les juges de la Cour de sûreté de l'État ont refusé de s'interroger sur les moyens d'obtention des preuves par les interrogateurs de la Sûreté de l'État pendant les mois où les accusés ont été détenus au secret dans des lieux inconnus sans accès à des avocats, mais, plus encore, c'est à ces preuves obtenues par la torture que les juges se sont exclusivement référés.

Ainsi qu'on le sait déjà, le 2 juillet 2013, Mohammed al-Roken a été condamné à 10 ans de prison, ainsi qu'à une mesure de surveillance administrative de 3 ans pour avoir prétendument monté une organisation en vue de renverser le régime en place. Il s'est également vu interdire d'exercer l'activité d'avocat. 69 autres accusés ont été condamnés à des peines allant de 7 à 15 ans. Pour eux, aucun recours : les décisions rendues par la Cour suprême fédérale sont définitives.

---

<sup>53</sup> Voir le compte rendu intégral du procès dans "United Arab Emirates: criminalising dissent - UAE 94 trial deeply flawed", *Judicial Observation Report*, August 2013, en ligne sur le site de la FIDH : [www.fidh.org/IMG/pdf/report\\_uae94\\_uk.pdf](http://www.fidh.org/IMG/pdf/report_uae94_uk.pdf).

Au nom de la loi ! Depuis, sous couvert de terrorisme, l'arsenal répressif des Émirats se renforce toujours davantage contre les défenseurs des droits de l'homme. La "loi fédérale n° 7 de 2014 sur la lutte contre les crimes terroristes" assimile un vaste éventail d'activités au terrorisme : le premier article définit comme entreprise terroriste le fait de "perturber ou de miner la sécurité nationale ou internationale, ou de s'opposer à l'État", ce qui permet de condamner les défenseurs des droits de l'homme ou les opposants au gouvernement à de longues peines d'emprisonnement et même à mort.

On pourrait faire ainsi, dans tous les pays, le recensement des inventions législatives, réglementaires ou administratives, déclarées ou déguisées, mais toujours recommencées – les dernières en Chine et en Égypte – destinées à limiter, entraver ou réprimer l'action des avocats et plus généralement des défenseurs des droits fondamentaux.

Aujourd'hui, dans la prison d'al-Rezin, l'une des plus redoutées des Émirats arabes unis, Mohammed al-Roken continue, depuis plus de 5 ans, d'endurer insultes et traitements dégradants. Il affirme y avoir été maltraité et torturé dans le but d'obtenir des aveux. Il doit endurer le bruit tonitruant de puissants haut-parleurs qui diffusent de la musique et de la propagande extrêmement forte pendant de longues heures. Aux toilettes, "*nu et les yeux bandés*", il doit tendre la main sous la porte "*en suppliant pour obtenir du savon*". Les membres de sa famille sont harcelés.

Ce tableau-là, aucun visiteur des musées d'Abou Dabi n'aura jamais la fortune de le contempler. Quant à nous, il n'y a "rien de plus urgent ni de plus important" à entreprendre aux Émirats que d'y promouvoir le futur, l'émancipation, la liberté.

À l'heure où un tel traitement a entraîné une détérioration de sa santé, notre vision de lui se transforme à nouveau. C'est là qu'acceptant la souffrance pour l'idée qu'il a de ses devoirs envers les autres, le défenseur ne se métamorphose plus : il se transfigure.

Comme le rappelait Robert Badinter en remettant ce même prix Ludovic Trarieux à un lauréat chinois, il y a presque 20 ans, en 1998 : "*En présence de forces brutales et implacables, ce militant devient un héros, au mépris de sa vie. Lui seul appelle notre reconnaissance.*"

C'est cette reconnaissance que nous exprimons ce soir envers Mohammed al-Roken que nous saluons comme le légitime 25<sup>e</sup> lauréat du XXII<sup>e</sup> prix Ludovic Trarieux. Nous le faisons avec une émotion toute particulière parce qu'il est aussi le dernier.

Le dernier d'une série, interrompue sans doute, mais toujours recommencée depuis 33 ans et jusqu'à ce jour. Car il s'agit là d'une histoire qui ne veut pas finir. Georges Braque, entre le jour et la nuit, écrivait dans ces cahiers que sa plume dérobaient subrepticement à l'appel de la palette : "*Je n'ai jamais pu discerner un commencement d'une fin.*"<sup>54</sup>

Désormais, c'est un autre prix qui va naître ou renaître. Il ne sera ni véritablement le même, ni tout à fait un autre. "*Ce qui est ne devient pas, ce qui devient n'est pas*", nous dit encore la voix du philosophe. L'année prochaine, sans nul doute, l'Académie que nous avons portée à la lumière à Athènes, puis fortifiée entre les murs épais d'une autre Académie, plusieurs fois centenaire à Rome, aura la charge d'attribuer cette récompense. Elle aura besoin de toutes les forces vives qui déjà se sont réunies pour en porter le message. Elle aura besoin d'autres forces encore. Des experts s'efforceront à leur tour de choisir des lauréats dignes de leurs devanciers et notamment de l'absent de ce soir.

"*L'idée de métamorphose porte à la fois la rupture et la continuité*", assure Edgar Morin comme pour en rehausser l'éloge. Se métamorphoser pour exister et pour durer. Ce message est ancien, il vient du fond des temps. Il est la raison d'être de notre réunion de ce soir.

Alors que, pour tant de philosophes, le mythe de la métamorphose a pour fonction de donner un sens au monde, nous percevons mieux ici que Pico della Mirandola, si savant et excellent en toute chose, avait raison. La métamorphose, c'est la capacité "*de devenir tout ce que nous voulons être*", ainsi qu'il l'a écrit sous le titre de *De la dignité de l'homme*<sup>55</sup>. Et dès lors, n'est-ce peut-être pas seulement "de devenir ce que l'on est", comme le reprendra et le théoriserà, quatre siècles plus tard, Nietzsche, avec au demeurant une plus grande fortune posthume que son devancier. "*Devenir tout ce que nous voulons être*", c'est le message qui s'élève de la prison de Mohammed al-Roken à notre adresse et que certains, privés de leur confort et de leur liberté, ou parfois pis, ont su garder intact. Depuis le Quattrocento, il a parcouru les âges. Il doit être plus que jamais présent et chaque fois davantage prégnant, dans ses formes changeantes et imaginantes. Il donne un sens à la vie comme une marque de la noblesse humaine : exemple de vie, refus du renoncement, principe de renouveau.

"*Devenir tout ce que nous voulons être*", c'est cette maxime de volonté et d'action que nous devons entendre ce soir.

54 Georges Braque, *Le Jour et la Nuit, Cahiers 1917-1952*, Gallimard, NRF, 1952, p. 20.

55 Pic de la Mirandole, *De la dignité de l'homme*, in *Œuvres philosophiques*, texte latin traduit et annoté par Olivier Boulnois et Giuseppe Tognon, PUF, 1993, p. 13.

Plus que tout autre, l'engagement de Mohammed al-Roken nous offre un exemple à méditer, tant il est vrai qu'il n'est pas de conversion qui ne réponde à l'écho d'une voix et n'obéisse à la force d'une certitude. N'est-ce pas le moment de rappeler ici les paroles prononcées par Ludovic Trarieux, il y a plus d'un siècle : *“Ce n'est pas pour notre plaisir que nous nous sommes intéressés à la cause de la justice ; ce n'est pas par pure folie que nous nous sommes engagés dans la mêlée, c'est guidés par la voix de notre conscience et la certitude de défendre le droit.”*<sup>56</sup>

Que cette voix et cette certitude guident nos choix de demain et nous habitent pour longtemps !

Bertrand FAVREAU  
Venise  
10 novembre 2017

---

<sup>56</sup> *Journal Officiel* – Débats parlementaires, Sénat, séance du 1<sup>er</sup> juin 1900, p. 515-516.